



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

CHALLENGE JEUNES DU VALENCIENNOIS

SAMEDI 06 MAI 2023

TRITH SAINT LEGER

Règlement

Article 1

Ce challenge, destiné à l'ensemble des jeunes joueuses et joueurs (poussins à juniors) des clubs du Valenciennois a pour but de les faire jouer dans leur catégorie de jeu. Il est destiné uniquement aux licencié(e)s FFTT.

Cette compétition a pour but d'être la dernière épreuve District permettant aux clubs de fidéliser leurs jeunes licenciés avant la fin de saison mais aussi de préparer la saison prochaine.

Les participants devront être titulaires d'une licence « compétition » (ex-traditionnelle) ou « loisirs » (ex-promotionnelle) lors de leur inscription qui sera préalablement vérifiée. En cas de litige la licence en cours de validité (2ème phase) sera demandée.

Les titulaires d'une des licences ci-dessus ne portant pas la mention « Certificat médical présenté » devront avoir un certificat médical en cours de validité sous peine d'interdiction de participation ou avec mise à jour de leur fiche dans SPID au plus tard 2 jours avant l'épreuve. La licence loisirs sera basculée d'office en licence compétition pour enregistrement des résultats. Aucun autre type de licence ne sera accepté.

Tous les résultats seront enregistrés et entreront en ligne de compte pour le classement « points » en fin de saison

Article 2

La compétition se déroulera à *Trith Saint Léger – CS Jacques Anquetil – Rue Gastion Griolet*
Les horaires définitifs seront envoyés aux clubs au plus tard le **04 Mai 2023**

Article 3

Les balles fournies par l'organisateur (le Comité du Nord) seront de couleur blanche et homologuées FFTT. Chaque joueur devra être présent ½ heure avant le début de chaque série.

Article 4

Séries « Jeunes » proposées

PF (Poussines)

MF (Minimes Filles)

JF (Juniors Filles)

PG (Poussins)

MG (Minimes Garçons)

JG (Juniors Garçons)

BF (Benjamines)

CF (Cadettes)

BG (Benjamins)

CG (Cadets)

Article 6

Les joueurs(euses) seront réparti(e)s dans des poules de 3 avec éventuellement des poules de 4. A l'issue de celles-ci, les 2 premiers de chaque poule seront placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. Les parties (de poules et de tableau) se dérouleront au meilleur des 5 manches. En fonction du nombre d'inscrits l'ensemble des joueurs pourra être intégré en tableau en sortie de poule. A défaut et en fonction du nombre de participants dans chaque série, un classement sera établi.

Article 7

Dès leur arrivée, les inscrit(e)s devront se présenter à la table du juge arbitre pour le pointage. La tenue sportive est obligatoire (short + chemisette).

Article 8

L'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs. Toutefois, le juge-arbitre pourra désigner des arbitres parmi les joueurs ou joueuses non appelé(e)s pour jouer. Tout refus entraînera l'élimination du joueur ou de la joueuse concerné(e).

Les arbitres devront ramener la plaquette, le crayon et la balle à la table du juge-arbitre dès la fin de la partie. A défaut d'arbitre ce sera le joueur « gagnant » de cette partie qui devra ramener tout ce matériel. Le non respect de cette obligation entraînera l'annulation de la ou des parties concernées.

Article 9

Le juge-arbitre se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche de l'épreuve.

Article 10

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident pouvant malheureusement survenir aux joueurs/joueuses et/ou aux spectateurs présents.

Article 11

Pour tous les points non prévus par ce règlement ou litiges pouvant naître durant le déroulement de cette compétition, il sera fait obligatoirement référence aux règlements fédéraux actuellement en vigueur.

L'inscription de chaque joueur(euse) implique qu'il a eu connaissance du règlement de l'épreuve. Aucun litige ne saurait naître de par le fait de la non connaissance du dit règlement.

Tout fait ou événement qui ne pourra être tranché en application de ce règlement ou des règlements fédéraux en vigueur fera l'objet d'une décision d'au moins 3 membres de l'équipe District présents et du juge-arbitre.

Article 12

Le(s) bulletin(s) d'engagement, rempli(s) uniquement sur **le document joint au présent dossier** doivent être **OBLIGATOIREMENT** envoyé(s) par messagerie pour le **02 MAI 2023** dernier délai sur l'adresse :

christiane.ricq@cdntt.fr avec copie à georges.gauthier@cdntt.fr

en utilisant uniquement l'imprimé d'inscription sous Excel afin de faciliter la composition des tableaux sous SPID pour le corps arbitral.

S'agissant d'une compétition technique, destinée aux jeunes du district, et afin de les inciter à y participer, **cette compétition est proposée à titre gratuit.**

Néanmoins, pour toute absence non justifiée, une pénalité de 10 euros par joueur absent sera appliquée au club.

Aucune inscription ne sera prise sur place dans le respect de l'équité sportive.